

ARRÊTÉS

Commune de MOUSSOULENS

ARRÊTÉ

FERMETURE TEMPORAIRE CIRCULATION Côte Saint Vincent

Le Maire de MOUSSOULENS,

VU le décret 58-1217 du 15 Décembre 1958, relatif à la police de la circulation routière et ses annexes (article R225 du code de la Route),

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions,

VU le Code des Communes et notamment les articles L131-2 à L131-4,

CONSIDERANT la demande de la Société AUDE TP afin d'effectuer des travaux relatifs à la pose d'un regard sous-chaussée Côte Saint Vincent à MOUSSOULENS

ARRÊTÉ

Article 1 : Du 17 octobre 2022 8 h au 21 Octobre 2022 17 h , la circulation côte Saint Vincent sera temporairement fermée à la circulation, sauf aux riverains, afin de permettre à l'entreprise AUDE TP d'effectuer les travaux .

Article 2 : Les dispositifs de signalisation réglementaire, relatifs à cette modification, seront mis en place et entretenus par la société AUDE TP.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Moussoulens, le 13 Octobre 2022.

Le Maire
Gérard VAZIER



The official stamp of the Municipality of Moussoulens is circular, with the text 'MAIRIE DE MOUSSOULENS' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms. The stamp is partially obscured by a signature and the name 'Gérard VAZIER'.